

Bulletin de santé du végétal - Provence Alpes Côte d'Azur



Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr







N°98 - vendredi 11 août 2017

NUMERO SPECIAL Processionnaire du pin : Observation des premiers vols



Photo: Adulte femelle



Photo: Piège à entonnoir

Directeur de Publication
Monsieur Claude Rossionol.
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - Aix en Provence Cedex 1
contact@paca.chambagri.fr
tel: 04 42 17 15 00

Référent filière et rédacteur de ce bulletin Anne ROBERTI FREDON PACA 224, rue des Découvertes 83390 - Cuers anneroberti.fredon@orange.fr tel : 04 94 35 22 84 - 06 33 06 50 41

Observations

Les premiers vols de papillons de processionnaire du pin, *Thaumetopoea pityocampa* ont été observés dans le Vaucluse et le Var semaine 31 et 32.

Ces observations reposent sur le suivi de pièges à phéromone installés sur des sites de références en PACA. Le piège de type entonnoir avec ailettes diffuse une phéromone sexuelle qui attire les papillons mâles. Ces derniers entrent dans le piège par le haut au niveau des ouvertures, et ne peuvent plus s'échapper. Ils meurent ensuite d'épuisement.

Eléments de biologie

L'adulte est un papillon nocturne qui a une durée de vie de quelques jours. Après l'accouplement la femelle fécondée déposent ses œufs sur les aiguilles de pins. Les jeunes chenilles éclosent environ un mois après la ponte.

Les chenilles tissent des nids provisoires et se nourrissent en dévorant le limbe des aiguilles. Au fur et à mesure de l'épuisement de nourriture, elles s'éloignent des nids temporaires, puis confectionnent leur nid définitif, pour passer l'hiver. L'année suivante, à la sortie de l'hiver les chenilles quittent l'arbre en formant de véritables processions, descendant de la cime de l'arbre, le long du tronc pour atteindre le sol et s'enfouir à quelques centimètres de profondeur. Elles tissent leur cocon pour ensuite atteindre leur forme adulte et se transformer en papillon.

Les chenilles processionnaires du pin se nourrissent du feuillage et provoquent ainsi l'affaiblissement des arbres, mais ont également un impact sur la santé humaine et animale car les poils des chenilles sont urticants et allergisants (danger lors des processions).

Il est possible de réduire ce potentiel et donc de limiter les dégâts pour les années à venir dans les zones sensibles en combinant plusieurs techniques alternatives : mise en place de pièges à papillons avant le début des premiers vols, et d'éco-pièges pour les chenilles lors des processions en début d'année, installation en automne de nichoirs pour les oiseaux insectivores (principalement la mésange), destruction mécanique des nids d'hiver...



Photo: Ecopiège



Photo: Mésange se nourrissant dans un nid de processionnaire (Source: © AGROBIOTECH - Robert Bigel)

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN SONT REALISEES PAR DE NOMBREUX PARTENAIRES : CONSEILLERS, PAYSAGISTES, AGENTS DE COLLECTIVITES... SI VOUS SOUHAITEZ DEVENIR OBSERVATEUR, CONTACTEZ-NOUS :

ANNE ROBERTI, LUCILE ARNAUD: 04 94 35 22 84

LE BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL PEUT VOUS ETRE ENVOYE GRATUITEMENT PAR MAIL.

SI VOUS SOUHAITEZ VOUS ABONNER, RENDEZ-VOUS SUR WWW.BSV-PACA.FR.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

FREDON PACA, GDON DE MARSEILLE, AGROBIO TECH, SARL BIBIANO, COMMUNES DU LAVANDOU, PORT DE BOUC, BAGNOLS EN FORET, CIMETIERE AMERICAIN DE DRAGUIGNAN, SEVERINE MOULIS, AGRODIOAGNOSTIC, ANNE GIVRY ESPACE PAYSAGE, ATRIUM PAYSAGE, BOTANIC, LYCEE AGRICOLE D'HYERES, INRA-UNITE EXPERIMENTALE ENTOMOLOGIE ET FORET MEDITERRANEENNE, COOPERATIVE TERRES D'AZUR, KOPPERT, CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN:

Anne ROBERTI, Lucile ARNAUD

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.